Arrondissement de Draguignan

République Française

Puget-sur-Argens

Service : **URBANISME**
Affaire suivie par **José ESTANOL**
Tèl : 04.94.19.68.14
Mail : j.estanol@mairie-puget-sur-argens.com

Monsieur le Commissaire Enquèteur

Olivier RICHE
ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION
CS 50 133
83707 SAINT RAPHAEL CEDEX

Puget-sur-Argens, le 22 octobre 2026

Objet : Observation dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision du SCoT de l'ECAA

Monsieur le commissaire,

La Commune de Puget-sur-Argens dispose de deux zones à urbaniser à vocation économique dans son Plan Local d'Urbanisme au lieudit Le Jas Neuf : La zone 1AUEa sur 24,30 ha (concernée par l'orientation d'aménagement et de programmation - OAP n°6) et la zone 1Aue sur 2,37 ha (concernée par l'OAP n°5).

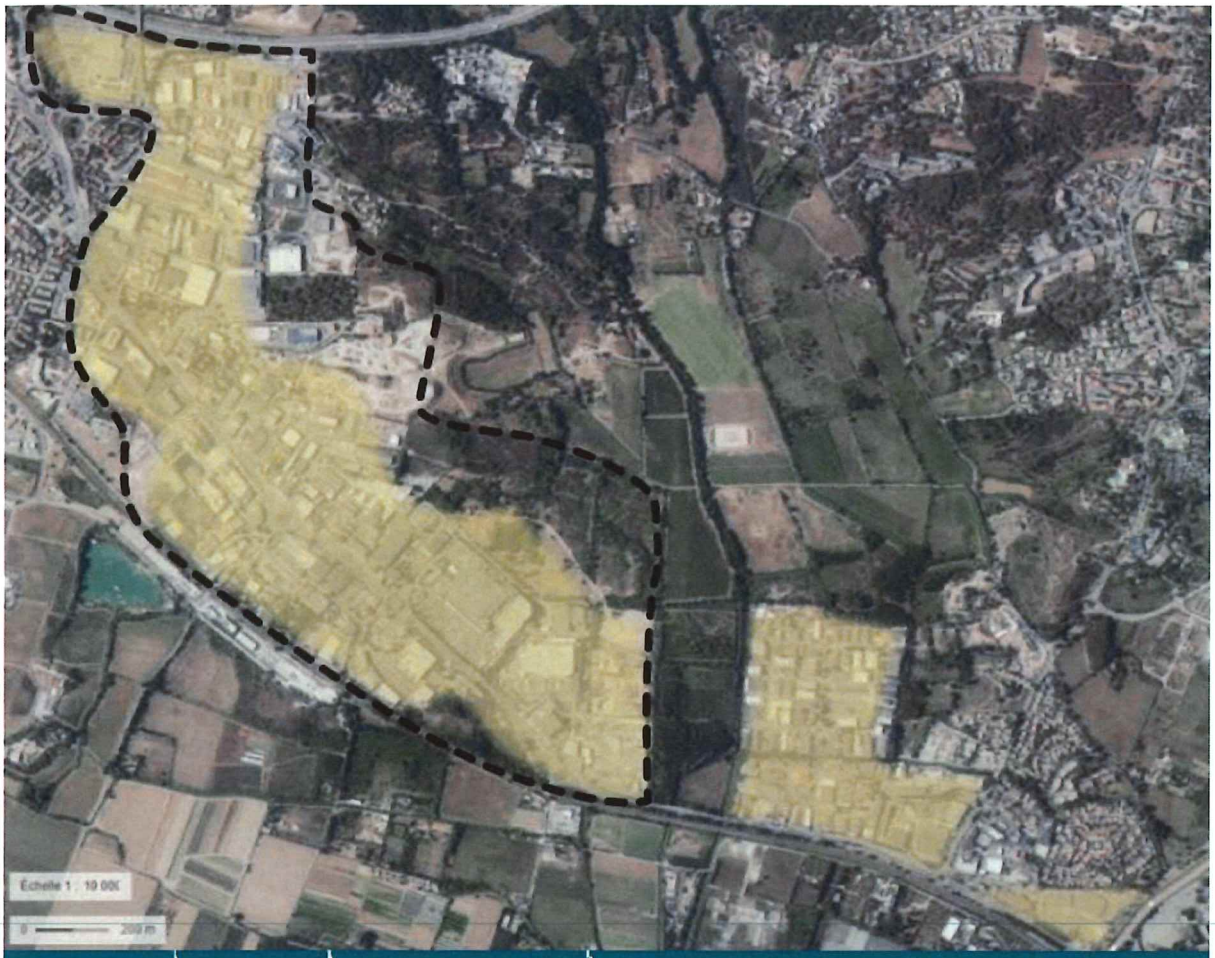
Ces deux zones ont aujourd'hui une vocation essentiellement artisanale et industrielle. Les aménagements de la zone 1AUe sont en cours en parallèle de l'avancée de la future déviation à la RDn7.

De par la configuration de la zone 1Aue1, des mesures compensatoires mises en œuvre (notamment un espace boisé classé au cœur de la zone) ou encore des terrains actuellement inexploitables du fait de dépôts de terre, il s'avère que plusieurs lots risquent d'être difficilement aménageables pour de l'industriel ou de l'artisanat.

Il serait peut-être intéressant à l'avenir, en fonction des contraintes du site, des besoins économiques de l'intercommunalité ou des nécessités financières des collectivités d'ouvrir ces zones à un commerce mesuré.

Or, les deux zones 1AUE et 1AUEa ne sont pas incluses dans le SCoT et le DAACT dans le Secteur d'Implantation Périphérique (SIP) majeur sur Puget sur Argens / Fréjus RDn7 (y compris secteur La Palud). Aussi, aucun commerce n'y sera autorisé.

Par la présente, il est donc demandé à Estérel Côte d'Azur Agglomération de bien vouloir revoir la limite du SIP majeur tel que proposé ci-après.



Niveau hiérarchique	Pôle / centralité	Quotidien / commerces de < 300 m²	> 300 m²			
			Hebdomadaire	Occasionnel lourd	Occasionnel léger	Exceptionnel
SIP Majeure	Puget sur Argens/ Fréjus					

En pointillé noir la proposition d'extension

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'expression de ma haute considération.

Le Maire de Puget-sur-Argens
Vice-Président du Conseil Départemental du Var
2ème Vice-Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

Guillaume DECARD